

CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 septembre 2020**
- 2. Communauté d'agglomération du puy en Velay /Approbation du rapport annuel des services d'eau et d'assainissement (DEA) – année 2019**
- 3. Avis du conseil municipal sur le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération**
- 4. Désignation des représentants de la ville à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)**
- 5. Entente intercommunale de l'unité de production culinaire / désignation des représentants de la ville**
- 6. Camping Municipal -Piscine / fixation des périodes d'ouverture et recrutement d'agents contractuels pour la saison 2021**
- 7. Camping Municipal / Approbation des tarifs 2021**
- 8. Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires du personnel de la Commune**
- 9. Convention avec l'AUMPT / Assistance informatique 2021**
- 10. Avis sur les dérogations exceptionnelles au travail du dimanche / année 2021**
- 11. Désignation du correspondant défense**
- 12. Convention d'objectif avec l'ARS**
- 13. Cession d'une emprise foncière sur les parcelles AM 132 133 134 / Rue des Moulins**
- 14. Autorisation de signature de la convention Prestations dématérialisation avec le CDG 43**
- 15. Autorisation de rachat à la Commune des parts sociales LOGIVELAY par le Conseil Départemental de Haute-Loire**

FINANCES

- 16. Budget Commune 2020 / décision modificative n°2020-02 Investissement entérinant les virements de crédits**
- 17. Budget Commune 2020 / décision modificative n°2020-03 Investissement intégrant l'emprunt**
- 18. Budget Camping 2020 / décision modificative n°2020-01 Fonctionnement**
- 19. Remboursement de Frais 2020 des budgets camping et CCAS au budget Commune**
- 20. Aides CLSH classes transplantées 2021**
- 21. Aides aux emplois sportifs 2021**
- 22. Budget Commune 2020 Reprises de provisions pour risques et charges**
- 23. Constatation de perte sur la créance AVENIR FORMATION**

URBANISME & TRAVAUX

- 24. Aménagement de Bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue Charles Dupuy**

INFORMATIONS:

Retour sur la commission relative à la critérisation des subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Adoption Compte Rendu Conseil Municipal du 23 09 2020

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 23 09 2020 :

Procès-verbal de la séance du 23 09 2020.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Sylvain SOUVIGNET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il déclare accepter.

En préambule aux débats, M le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation à la journée de découverte du patrimoine du 12 09 et à la cérémonie commémorative du 40^{ème} anniversaire de la crue de 1980 qui a eu lieu le 20 septembre.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 juin 2020.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

2. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) / adaptation à la filière technique

Suite à la question de M Bethery relative aux conditions de maintien du RIFSEEP en cas de maladie, le DGS invité à s'exprimer explique que l'IFSE est suspendue du 1er au 7ème jour puis versée du 8ème au 90ème jour de congés maladie (il est ensuite pris en charge par l'assurance maintien de salaire de l'agent à laquelle 100% des agents de la ville adhèrent). En ce qui concerne le CIA, la part relative à l'assiduité est diminuée si l'agent a bénéficié de plus d'un arrêt ou de plus de 5 jours d'arrêt sur l'année.

L'ensemble des sommes CIA non affectées sont ensuite reversées par service, aux agents ayant eu – de 5 jours d'arrêt sur l'année.

M le Maire expose que les négociations relatives au RIFSEEP ont été constructives

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

3. Conférence Intercommunale du Logement / désignations du représentant de la Ville et de son suppléant.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

4. Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Suite à sa présentation, M le Maire précise que ce document est très formel et s'appuie sur les dispositions du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

5. Personnel Municipal / Création d'un poste d'adjoint du Patrimoine à temps non complet

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

6. Personnel Municipal / Création d'un Poste d'ATSEM Principal à temps complet

Suite à la présentation de M Bringer, M le Maire salue le travail de la coordinatrice des services scolaires dont l'action permet d'optimiser l'efficacité de ce service.

M Dufaud ajoute que la création de ce poste a permis la mise en place d'un lien qui manquait entre les équipes et la direction/ les élus.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

7. Plan d'adressage / dénomination & numérotation des voies & places de la commune

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

8. Budget Commune 2020 / décision modificative n°2020-01 Investissement.



Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

9. Acquisition de la parcelle AH 137 sise Avenue de la gare et Projet d'aménagement de centre Bourg / autorisation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Bonus Relance.

Suite à la présentation de M Bringer, M Ouillon présente aux membres du conseil Municipal les dispositifs d'aides de la Région : Bonus Relance et Ambition Région. Ce dernier dispositif concerne plus spécifiquement les projets structurants.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

10. Approbation de la modification de l'annexe financière BP 2020 Convention de partenariat A.U.M.P.T.

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 26 voix POUR.

11. Intempéries du 12 juin 2020 / demandes de subventions

M Bringer précise que cette demande de subvention est regroupée car l'intervention d'une structure est souvent conditionnée à l'intervention d'une autre.

Les travaux relatifs à cette demande ont débuté au regard de l'urgence sur le quartier des Ribeyres et de la route de Lyon. Les entreprises et la direction des services techniques ont été très réactives.

M le Maire ajoute que de nombreux habitants ont félicité la Municipalité pour son intervention rapide.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

12. Parcelle AH 137 sise avenue de la Gare / Démolition de la maison d'habitation et création d'un trottoir

Pas d'observation, la présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

13. DETR 2021 - Aménagement de bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue des Sports

M Bringer précise que ce projet sera un des points forts de ce début de mandat. Le montant de travaux présenté est à ce jour estimatif et permet de se positionner eu regard des demandes de subvention DETR 2021.

Une Commission travaux ad hoc sera mise en place pour piloter ce projet avec les conseillers volontaires.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

14. Etude d'aménagement centre bourg / Validation de principe et consultation d'un bureau d'études de prestation intellectuelle

M Bringer expose que la désignation d'un bureau d'étude est essentiel pour ce projet qui doit permettre d'avoir une vision du développement du centre bourg sur les 15 prochaines années

(circulation, stationnement, mobilité...). Cette étude amènera les élus à faire des choix stratégiques.

Alors que Mme Laigre souhaite avoir une estimation du coût de cette étude, M Bringer estime que ce montant pourrait osciller entre 80 et 100K€.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR

Questions diverses

- Travaux en cours

Les travaux d'aménagement de l'espace du parcours pédagogique à Corsac sont presque terminés.

Dans le cadre des travaux de la zone sportive de Corsac, le terrain en herbe sera indisponible jusqu'aux vacances de Toussaint.

- Rentrée scolaire 2020

Les effectifs sont stables dans les 3 écoles (116 à l'école de la République, 56 à Corsac et 140 au pôle petite enfance).

Les écoles ont rouvert leurs portes selon un protocole sanitaire allégé en termes d'effectifs mais renforcé en termes de normes de désinfection des locaux.

- Bilan ARS qualité de l'eau : qualité satisfaisante à 100%
- Renouvellement du marché des assurances / lancement DCE

- Alors que Mme Cubizolles interroge sur l'avancement de l'étude devant intervenir suite aux événements du 12 juin, M Bringer expose que les représentants de la ville ont récemment assisté à une rencontre concernant cette thématique à la Communauté d'Agglomération qui a la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations).

4 points majeurs ont été actés :

- Organisation d'une rencontre avec l'Etat au sujet de l'impact de la déviation sur le ruissellement
- Elaboration du nouveau plan de zonage pluvial de la DEA
- Lancement d'une étude dans le cadre du PAPI (programme d'action et de prévention des inondations)
- sensibilisation des riverains à l'entretien des ruisseaux comme le prévoit le code de l'environnement.

Par ailleurs, la ville sera amenée à délibérer sur la reprise de la compétence eau pluviale.

- M Brun souhaite savoir quelles sont les conclusions de l'enquête publique relative à la RN 88 entre Yssingaux et le Puy
M Bringer et M le Maire expliquent que l'avis est favorable avec quelques remarques environnementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		23
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02 / Approbation du rapport annuel des services d'eau et d'assainissement de la communauté d'agglomération du Puy en Velay et du rapport du délégataire de la station d'épuration de Chadrac- exercice 2019

Nomenclature	8 Domaines de Compétence par thèmes / 8-8 Environnement
Rapporteur	M W Brun

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les Articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 , le maire présente au conseil municipal, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers Ce rapport comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Ce document produit tous les ans permet ainsi de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

M le Maire rappelle par ailleurs que conformément aux articles susvisés, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Prennent acte de la présentation du rapport annuel 2019 des services eau et assainissement de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, ainsi que du rapport du délégataire de la station d'épuration de la petite mer à Chadrac dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		24
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°03 / Avis du conseil municipal sur le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-7 Intercommunalité
Rapporteur	Mme Pierrette Exbrayat

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, a rendu obligatoire la transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération sauf opposition des communes membres dans des conditions de majorité qualifiée, à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

M le Maire expose par ailleurs, qu'à chaque renouvellement général des conseillers communautaires impliquant une nouvelle élection du Président, la prise de compétence PLUi est automatique dans l'année qui suit sauf opposition des communes dans les conditions susvisées.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires de 2020, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay qui n'exerce pas aujourd'hui la compétence PLU, sera automatiquement compétente au 1^{er} janvier 2021 sauf opposition de la minorité de blocage.

Alors que la ville est amenée à se prononcer sur l'opportunité de ce transfert, M le Maire rappelle que par délibérations en date du 22 octobre 2015 et du 06 02 2017, les membres du conseil municipal de Brives- Charensac s'étaient prononcés défavorablement à ce transfert.

M le Maire expose par ailleurs aux membres du conseil qu'il semble toujours préférable de conserver cette compétence. En effet, la maîtrise de l'élaboration de ce document de planification est un outil indispensable à la mise en place d'une politique communale en termes de développement urbain.

Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Se prononcent défavorablement au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Conseil Municipal du 19/11/2020			
Nombre de Conseillers présents			25
Nombre de Conseillers représentés			0
Nombre de suffrages exprimés			25
VOTE	ABSTENTIONS		0
	CONTRE		0
	POUR		25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 04 / Communauté d'agglomération Du Puy-en-Velay / Désignation Représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que

Par délibération du 17 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a déterminé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant et doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant par commune membre

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit en effet qu'est créée entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique et ses communes membres une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

La loi imposant que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI (article 1609 nonies C IV 1er du Code Général des Impôts) Il appartient donc à l'assemblée délibérante de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant qui sera appelé à siéger au sein de la CLECT.

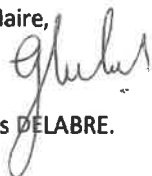
Compte tenu de ces éléments, et après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Désignent comme représentants du conseil municipal auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Membre Titulaire : Monsieur Bruno OUILLON
Membre suppléant : Michel PERBET

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		25
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°05 / Entente intercommunale concernant un service de la restauration scolaire/ Désignation des représentants de la Ville à la conférence intercommunale

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Laurent Dufaud

M le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville de Brives Charensac adhère depuis 2019 à l'entente intercommunale de production culinaire.

Cette entente intercommunale liant la ville du Puy-en-Velay et les communes de Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Sanssac-L'Eglise, Vazeilles-Limandre et Le Puy-en-Velay ainsi que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay concerne le service de restauration scolaire et permet d'établir une politique alimentaire cohérente et mutualisée dans le cadre d'une conférence intercommunale.

Très souple juridiquement, l'entente se veut un mode de gestion du service autour des principes suivants :

- signature d'une convention d'entente intercommunale

- le service de production et de livraison des repas restent à la charge exclusive de la ville du Puy-en-Velay. Elle assume ainsi la gestion des ressources humaines, gère les équipements et est responsable unique des prestations de production et livraisons de repas,

- chaque collectivité membre de l'entente rembourse à la ville du Puy le service suivant des coûts unitaires définis.

- création d'une conférence intercommunale dans ce cadre. La réglementation impose que chaque adhérent désigne 3 membres parmi son conseil ou comité de gestion. Cette conférence a pour but de statuer sur des décisions majeures (coût unitaire de production, politique alimentaire, investissements majeurs, entrée d'une nouvelle collectivité, ...). Ces décisions ne sont valides qu'après approbation de tous les conseils municipaux et de la Communauté d'agglomération.

- une commission informelle des menus associant un représentant de chaque adhérent est créée. Elle approuve les menus et peut définir les règles d'approvisionnement des denrées alimentaires.

- La durée de la convention proposée est de 4 ans, de sorte de s'inscrire dans la durée. Pour autant, chaque collectivité aura un droit de sortie après une durée d'engagement de 2 ans, avec un préavis de 6 mois.

Dans ce cadre, M le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal de 2020, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants du conseil municipal à la conférence intercommunale.

Considérant les éléments susvisés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Désignent 3 membres pour siéger à la conférence intercommunale, à savoir M le Maire qui est également Président du comité de gestion de la caisse des écoles, M Laurent DUFAUD qui est également délégué du conseil municipal à la caisse des écoles et Madame Véronique BELIN.**

- **Désignent la coordinatrice des services scolaires pour faire partie de la commission des menus de la future entente,**

- **Demandent au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles de bien vouloir approuver ces désignations.**

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 27

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°06 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2021
Périodes d'ouverture / Recrutement d'agents contractuels

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
	4 Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
Rapporteur	M PH Hugon

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'ouverture du Camping Municipal d'Audinet est fixée, pour la prochaine saison touristique 2021, comme suit :

OUVERTURE	FERMETURE
Samedi 16 avril 2021	lundi 20 septembre 2021

Basse saison	du 16/04/2021 au 09/07/2021 et du 21/08/2021 au 20/09/2021
Haute saison	du 10/07/2021 au 20/08/2021

Pour assurer la gestion de ce Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents contractuels afin d'assurer pleinement toutes les missions inhérentes à cette activité (gestion administrative et financière, accueil des touristes, entretien des installations et animations) mais également le personnel nécessaire au fonctionnement de la piscine du 1^{er} juillet au 31 août

Aussi, sur la base des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret N° 88-145 du 15 février 1988, relatives au contrat de travail à durée déterminée pour les saisonniers, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements suivants :

CAMPING MUNICIPAL

❶ – **un gérant régisseur** qui aura en charge les missions suivantes :

- Gestion des arrivées, des départs et des réservations
- Gestion administrative et comptable des recettes en sa qualité de régisseur des recettes du Camping et de la Piscine
- Responsable du fonctionnement général du Camping et du personnel mis à sa disposition
- Accueil du public et entretien des installations en fonction des besoins

✓ Durée du contrat : **du 1^{er} avril 2021 au 23 septembre 2021**

✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures

✓ Rémunération : - 5^{ème} échelon du grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe
 - indemnité d'astreinte ⁽¹⁾ (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).
 - indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes calculée au prorata du temps de travail sur la base d'un montant annuel fixé à 26.67 € mensuels par la réglementation en vigueur (arrêté du 03 / 09 / 2001)

⁽¹⁾ liée à l'obligation d'assurer une permanence la nuit (7j/7 dimanches et jours fériés) Compte tenu des spécificités du poste et des contraintes liées à la sécurité du Camping, situé en zone inondable

❷ – **un adjoint au régisseur (préposé)**, qui aura en charge d'assister le régisseur dans toutes ses missions et d'assurer la gestion de l'entretien des installations et des équipements de location

✓ Durée du contrat : **du 1^{er} avril 2021 au 23 septembre 2021**

✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures

✓ Rémunération : - 10^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif

Indemnité d'astreinte ⁽¹⁾ (121.00 € pour une semaine complète d'astreinte – arrêté du 03 / 11 / 2015).

✓ Nommé, pendant toute la durée de ses fonctions, préposé de la régie de recettes du Camping Municipal d'Audinet, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

② – Deux agents contractuels qui auront la charge d'assurer la promotion et la mise en route et l'entretien du camping avant son ouverture.

- ✓ Durée du contrat : du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 39 heures
- ✓ Rémunération :
 - 5^{ème} échelon du grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe
 - 10^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif

Ces deux agents seront nommés respectivement et pour la durée de leurs fonctions régisseur principal et préposé à la régie de recettes du camping municipal d'Audinet.

③ – deux agents contractuels (poste réservés à de jeunes étudiants) pour assurer un renfort en termes d'entretien du site sur la période de forte fréquentation

- ✓ Durée du contrat : du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : Temps non complet ne dépassant pas 20 heures
- ✓ Rémunération : - 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif

✓ Nommé, si les nécessités de service le justifient, préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir le poste sur la période considérée.

④ – un agent saisonnier chargé de l'entretien des extérieurs et des locaux du camping ainsi que des extérieurs de la piscine et de la maintenance des installations techniques, étant précisé que les services techniques interviendront lors du repos hebdomadaire de cet agent

Dans le cadre d'un contrat à raison de 26 heures hebdomadaires, cet agent apportera un soutien logistique (entretien des locaux et des espaces) aux régisseurs du camping qui pourront ainsi se concentrer sur des missions d'accueil, d'animation et de développement de la structure.

- ✓ Durée de la mission : du 16 avril au 20 septembre 2021
- ✓ Nature du contrat : CDD
- ✓ Durée hebdomadaire du contrat : 26 heures
- ✓ Rémunération 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique

PISCINE DU CAMPING

⑤ Et ⑥ – deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs titulaires du BEESAN (ou toute personne titulaire du B.N.S.S.A. pouvant s'y substituer dans le respect de la réglementation en vigueur)

✓ Missions : • Veiller à la sécurité des usagers de la piscine du Camping (ouverture du 1^{er} juillet au 31 août et du lundi au dimanche de 11 H 00 à 19 H 00 • Appliquer et faire respecter les consignes données par le plan d'organisation de la surveillance et des secours. • Participer aux actions d'animations. • Contrôle qualité de l'eau • Cours de natation possible

- ✓ Durée du contrat : du 26 juin au 31 août 2021
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 35.50 heures

✓ Rémunération : - 2^{ème} échelon / Educateur Ppal 2^{ème} classe des Activités Physiques et Sportives

✓ En cas de recrutement de Titulaires du BNSSA, leur rémunération sera calculée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

✓ Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir ces deux postes sur la période considérée.

● Et ● deux agents d'accueil saisonniers,

✓ Durée de la mission : du 26 juin au 31 août 2021

✓ Nature du contrat : CDD

✓ Durée du contrat : Monsieur le Maire est autorisé à recruter autant de personnes que nécessaire pour pourvoir les postes sur la période considérée.

✓ Durée hebdomadaire du contrat : 30 heures

✓ Durée hebdomadaire de travail : - Poste 1 : 34 h 00
 - Poste 2 : 25 h 30

Soit une moyenne sur 2 semaines de 29 h 45

✓ Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif-

✓ Nommés « préposé de la régie de recettes du Camping, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, ils auront en charge le contrôle des entrées et la gestion de la billetterie de la piscine.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent les termes de la présente délibération et autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans les conditions susvisées, au recrutement de tous les agents contractuels et/ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal et de sa piscine, pour la saison 2021

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°7 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2021
Approbation des Tarifs de Location

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M PH Hugon

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent les propositions de tarifs pour le Camping Municipal d'Audinet pour la saison touristique 2021,

CAMPING MUNICIPAL D'AUDINET ***

OUVERT DU 16 avril 2021 au 20 septembre 2021		BASSE SAISON	HAUTE SAISON
TARIFS CAMPING 2021 (1) accès piscine compris		du 16/04 ou 09/07 et du 21/08 ou 20/09	du 19/07 du 20/08 (51)
Forfait randonneur 1 personne		7,50 €	9,00 €
Forfait emplacement 1 à 2 personnes - 1 véhicule (tente/ caravane Camping Car)	1 nuit	14,00 €	18,00 €
	1 semaine	300,00 €	400,00 €
Depan hébergement par personne en MH 2 Chambres		15,00 €	20,00 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (à partir de 16 ans)		3,50 €	5,00 €
Enfants (6 à 15 ans)		3,00 €	4,00 €
Location de tente (1 ou 2 places) par jour		7,00 €	7,00 €
Branchement électrique		3,50 €	3,50 €
Branchement électrique (tarif semaine si séjour >= 7 jours)		20,00 €	20,00 €
Branchement électrique au mois		60,00 €	60,00 €
Camping Car aire de services		3,50 €	3,50 €
Véhicule, remorque, divers en sus		3,00 €	3,00 €
Animal		2,50 €	2,50 €
Garage mort		4,50 €	4,50 €
Internet WIFI		offert	offert
Location Frigo (par jour)		3,00 €	3,00 €
Lave-Linge avec dosette 1 passage		4,00 €	4,00 €

MOBILHOME 3 Chambres	1 semaine	380,00 €	595,00 €
	1 nuit	65,00 €	90,00 €
MOBILHOME 2 Chambres	1 semaine	330,00 €	485,00 €
	1 nuit	55,00 €	75,00 €
BUNGALOW 4/6 personnes	1 semaine	325,00 €	465,00 €
	1 nuit	53,00 €	75,00 €
Résidence toile 6 pers 2 Ch	1 semaine	270,00 €	390,00 €
	1 nuit	50,00 €	60,00 €
Forfait ménage localité		45,00 €	45,00 €
Forfaits week-end avec prestation ménage incluse		Uniquement en hors saison	
2 nuits en Mobil-home 2 chambres		140,00 €	
2 nuits en mobil-home 3 chambres		160,00 €	
3 nuits en Mobil-home 2 chambres		190,00 €	
3 nuits en mobil-home 3 chambres		220,00 €	

ACCES PISCINE - HORS CLIENTELE (visiteurs - extérieurs)		
ENFANTS jusqu'à 5 ans = gratuit		
1 ENTREE (ticket)	ENFANTS de 6 à 17 ans	2,50 €
	ENFANTS / GROUPE 1 HEURE ADULTES	1,00 €
	ADULTES	3,50 €
1 ABONNEMENT 10 ENTREES	ENFANTS de 6 à 17 ans	20,00 €
	ADULTES	30,00 €

FRAIS DE DOSSIERS & ACOMPTES & CAUTIONS			
FRAIS DE DOSSIERS	réservation EMPLACEMENT	BS	5,00 €
		HS	5,00 €
	réservation LOCATION	BS	6,00 €
		HS	8,50 €
FRAIS DE RESERVATIONS OFFERT POUR TOUTE RESERVATION AVANT LE 30 JUIN 2021			
ACOMPTES	réservation EMPLACEMENT		20% du séjour
	réservation LOCATION		
CAUTIONS	Bracelets Piscine		20,00 €
	Caution Locatifs (ménage et/ou dégradations)		200,00 €

TOUS NOS TARIFS SONT INDICES T. T. C. (TVA 10%) ET HORS TAXE DE SEJOUR

ACCES PISCINE SANS SUPPLEMENT POUR LA CLIENTELE DU CAMPING (Haute saison)

TARIFS DEGRESSIFS	
LONGS SEJOURS	- 5 % sur la 2ème semaine de séjour continu
	- 10 % sur la 3ème semaine de séjour continu
	Forfait Saison Caravane ou Camping-Car : 750 € + 1,9€ / jour debranchement électrique
GROUPE	- 1 gratuité accompagnateur pour 9 personnes ou
	1 emplacement offert pour 9 emplacements occupés
REMISE COMMERCIALE EXCEPTIONNELLE : Jusqu'à - 15 % délégation donnée à l'Adjoint en charge de la gestion du Camping	

Montant minimal des transactions fixé à 10 €
 (délibération du Conseil Municipal N° 09 du 06 / 03 / 2007)



CHACQUE LOCATION COMPREND :

- 2 chambres (et un canapé convertible pour les locations 6 places) avec couvertures et oreillers.
- Un espace cuisine-salon avec frigidaire, plaque de cuisson, micro-ondes et l'ensemble de la vaisselle nécessaire.
- Le chauffage électrique, un salon de jardin, un parasol et un emplacement pour garer 1 à 2 véhicules.

Sur le terrain : espace restauration, salle de télévision, machines à laver et nursery, jeux pour enfants, A proximité : body boomers - terrain de tennis, boulodrome, médiathèque Maison Pour Tous, Jeux gonflables.

Ces tarifs seront publiés sur le site internet de la ville (www.brives-charensac.fr) et sur le site du camping municipal d'Audinet (www.camping-audinet.fr) afin de lancer au plus tôt la période de réservation via internet (RESA.NET).

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre

Le Maire,

Gilles DELABRE



2020/108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 8 / Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires du personnel de la commune

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

M le maire expose aux membres du Conseil municipal:

- que la commune (établissement) a, par délibération en date du 19 02 2020, la Ville de Brives-Charensac a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;
- que le Centre de gestion a communiqué à la Commune la Ville de Brives-Charensac les résultats la concernant.
- que pour financer ce service, le Centre de gestion demande une participation financière indexée sur la masse salariale levée directement auprès des collectivités. Par le passé, cette participation était levée par le courtier et reversée par lui au CDG.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décident :

Article 1

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

Assureur : CNP - Sofaxis
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques	Franchise	Taux
Décès	Sans Franchise	0,15 %
Accident du travail	Sans franchise pour les IJ + frais médicaux	0,63 %
Longue maladie – Maladie de longue durée	Sans franchise pour les IJ	1,30 %
Maladie ordinaire	Franchise 30 jours pour les IJ	2.09 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,05 %

Article 2 : Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Le taux de cette cotisation annuelle est fixé à : 0.15%

Article 3 : Le Conseil municipal autorise le Maire le Président) ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 4 : le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 09 / Convention signée avec l'A.U.M.P.T. relative à une mission d'assistance informatique»
pour l'année 2021**

Nomenclature	9- Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
Rapporteur	M JP BRINGER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que

Dans le cadre de la gestion de son réseau et de son parc informatique, la commune de Brives-Charensac ne dispose pas de compétences au sein de ses services permettant les maintenances, mises à jours diverses et dépannages de premier niveau.

Parallèlement, et ce dans le cadre de l'annexe financière votée chaque année par le conseil municipal, les services de l'association des usagers de la maison Pour Tous, assurent, pour le compte de la ville, la mise à jour du site internet de la ville ainsi que la maintenance des postes informatiques situés dans les écoles publiques.

Depuis 2015, les services municipaux ne disposant ni des ressources humaines ni des compétences techniques pour assurer les missions susvisées, une convention est passée avec l'Association des Usagers de la Maison Pour

Tous qui possède au sein de son personnel les compétences requises ainsi qu’une bonne connaissance du parc informatique de la collectivité.

Compte tenu de la parfaite exécution des conditions prévues par la convention d’assistance informatique depuis 2015, il convient de renouveler ces dispositions et de confier à l’AUMPT une nouvelle mission d’assistance informatique dans le cadre d’une convention.

Cette convention, conclue pour l’ensemble de l’année 2021 confiera les missions suivantes :

- Maintenances, mises à jours diverses et dépannages de premier niveau (mairie, écoles, médiathèque et camping soit environ 50 postes et les TNI)
- gestion de serveur mails et applications (création de nouveaux utilisateurs, gestion des droits...)
- **Conseil et mise en place de cahiers des charges dans le cadre de consultation établies en amont d’achat de matériel ou de signature de contrat de maintenance.**
- **Gestion et contrôle des sauvegardes**
- **Gestion du réseau physique (câblage, installation de nouvelles machines, paramétrage...)**

La Commune versera à l’AUMPT une subvention lui permettant de remplir ses missions Le Montant sera basé sur un taux horaire établi en prenant en compte le cout employeur brut annuel chargé .Le montant correspondra au réel des heures effectuées.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** les termes de la convention susvisée dont un projet est annexé à la présente délibération
- **Autorisent** M le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N° 10 / Avis du Conseil Municipal sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire pour les commerces de détail au titre de l'année 2021
« dimanches du Maire »**

Nomenclature	9- Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes
Rapporteur	Mme Marie Jo Allemand

La réglementation relative au travail du dimanche issue du Code du Travail a été modifiée et complétée par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron ».

L'article 250 de la « loi Macron » permet désormais au Maire d'autoriser, sous certaines conditions, des dérogations au repos dominical jusqu'à concurrence de 12 dimanches par an, contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail pour lesquels le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail de la branche d'activité concernée (dérogation à caractère collectif selon le code NAF), par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Conformément à l'article R 3132-21 du Code du Travail, l'arrêté du Maire relatif à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail prévu à l'article L. 3132-26, est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

A noter que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre. Toutefois, à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Entendu ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron »,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu la volonté de ne pas bouleverser l'ordre établi en matière de « dimanches du Maire » en maintenant à 5 le nombre maximum de dérogation au repos dominical pour 2021 ;

Vu les avis rendus par les organisations d'employeurs et de salariés, par suite de la consultation obligatoire organisée le 22 / 09 / 2020

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✎ Entérinent les propositions de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche que Monsieur le Maire envisage d'accorder au titre de l'année 2021, telles qu'elles sont détaillées ci-après :

« DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL » POUR 2021 :

=====

A) – Pour les salariés « des établissements de commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » [Division 47 de la NAF rév.2]

⇒ 5 dérogations accordées :

- CD① dimanche 10 janvier 2021 (1^{er} dimanche des soldes d'Hiver)
- CD② dimanche 05 décembre 2021
- CD③ dimanche 12 décembre 2021
- CD④ dimanche 19 décembre 2021
- CD⑤ dimanche 26 décembre 2021

✎ Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², lorsque les jours fériés sont travaillés (sauf pour le 1^{er} mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire au titre de l'article L3132-26 du Code du Travail, dans la limite de trois.

✎ Dérogation permanente de droit : dans les commerces de détail alimentaire, le repos hebdomadaire peut être donné le dimanche à partir de 13h00 (article L3132-13)

B) – Pour les salariés des « commerces de voitures et de véhicules automobiles légers » [Sous-classe 45.11Z de la NAF rév.2] (lesquels relèvent d'une problématique spécifique propre aux actions commerciales des différents constructeurs lors des « portes ouvertes » décidées au plan national dans le secteur automobile)

⇒ 5 dérogations accordées :

- A① Dimanche 17 janvier 2021
- A② Dimanche 14 mars 2021
- A③ Dimanche 13 juin 2021
- A④ Dimanche 19 septembre 2021
- A⑤ Dimanche 17 octobre 2021

(Calendrier conforme aux préconisations du Conseil National des Professions de l'Automobile)

✚ **Autorisent Monsieur le Maire à ratifier les présentes dispositions par arrêté municipal, avant le 31 décembre 2020.**

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11 / Désignation d'un correspondant défense

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-3 Désignation des représentants
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Compte tenu des éléments exposés, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Désignent** M Serge JAVON, conseiller municipal, en tant que correspondant défense de la commune de Brives Charensac.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 12/ Convention annuelle d'objectif et de financement 2020 avec l'ARS Auvergne

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 subventions 9 autres domaines de compétence / 9-1 autres domaines de compétence des communes
Rapporteur	M Laurent Dufaud

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que

La mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie a été intégrée dans la stratégie nationale de santé (2018-2022) et la question de la promotion de la santé fait l'objet d'un plan interministériel "Priorité Prévention" (mars 2018).

Cette priorité nationale a été réaffirmée dans le cadre des orientations stratégiques 2018-2028 du Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes. La première étant de "renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique".

Pour déployer sur le terrain des actions de prévention et de promotion de la santé, en 2020, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donc choisi de porter une **attention toute particulière aux thématiques suivantes** :

- la santé des jeunes
- la prévention au profit des malades chroniques
- l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus précaires
- la promotion de la santé mentale
- la promotion d'un environnement favorable à la santé

M le Maire rappelle par ailleurs que Brives Charensac ville Active PNNS depuis 2009 souhaite **promouvoir la santé dans le domaine de la nutrition** qui englobe l'équilibre alimentaire et l'activité physique adaptée pour l'obtention d'un mode de vie actif pendant l'enfance et l'adolescence, qui participera à l'évolution positive de l'état de santé pendant toute la vie.

Dans ce cadre, la ville de Brives Charensac a déposé, pour l'année 2020 une demande de financement au titre de l'action **Pour une meilleure santé pour tous : Alimentation et activités physiques ou sportives.**

Cette action se développe selon 3 axes :

1 : Poursuivre les actions sur l'alimentation avec une réflexion sur « Alimentation et Développement durable » en associant les professionnels de l'éducation, de santé, de l'activité physique, du secteur social, associatif, dans l'initiation d'actions spécifiques d'éducation à la santé

2 : Maintenir des établissements scolaires comme point d'ancrage privilégié des actions facilitant et favorisant la pratique d'activités physiques ou sportives hors temps scolaire qui procure du plaisir tout en permettant d'acquérir des habilités motrices nécessaires aux changements de comportement et d'acquisition de saines habitudes de vie. Être partenaire de manifestations sur notre commune intergénérationnelles et actions de prévention de santé publique : La course des filles et la semaine SENTEZ VOUS BIEN SANTE VOUS SPORT

3 : Rendre accessible et compréhensible à la population des repères de consommation : lien entre nutrition, activités physiques ou sportives adaptées et santé

Le projet de la ville ayant été validé par les services de l'ARS et pouvant bénéficier d'un soutien financier de 6000€ pour l'année, il demeure nécessaire de signer une convention d'objectif et de financement fixant les engagements réciproques de la Ville et de l'ARS auvergne Rhône-Alpes au regard de l'action **Pour une meilleure santé pour tous : Alimentation et activités physiques ou sportives.**

Compte tenu des éléments susvisés, Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent les termes de la convention d'objectif et de financement 2020 avec l'ARS Auvergne Rhône Alpes au titre du Fonds d'intervention régional et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

-Autorisent M. Laurent Dufaud, adjoint en charge des affaires scolaires à signer ladite convention.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,



Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°13 / Cession d'une emprise foncière sur les parcelles AM 132 133 134 / Rue des Moulins

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-7 Intercommunalité
Rapporteur	Mme Pierrette Exbrayat

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que la Ville de Brives-Charensac est propriétaire des parcelles cadastrées AM 132, 133, et 134. Ces parcelles, situées rue des Moulins font partie du domaine privé de la ville et constituent un espace végétalisé à usage d'agrément.

M le Maire expose parallèlement qu'il a récemment été sollicité par les propriétaires (M et Mme BESSON) des parcelles cadastrées AM 130, AM 131 et AM 145 souhaitant acquérir une emprise foncière d'environ 25m² (soit une bande d'environ 2.5m de largeur * 10 m de longueur) sur les parcelles cadastrées AM 132, 133, et 134.

Alors que les propriétaires de la parcelle AM 145 souhaitent destiner cette dernière à la construction de maisons d'habitations, ils sont aujourd'hui confrontés à des difficultés d'accès. En effet, l'exiguïté

de la place de l'Ormeau ou à la topographie permettant de rallier le chemin de la Besse ne permettent pas des conditions d'accès satisfaisantes au regard du potentiel foncier de la parcelle. L'acquisition de cette emprise permettrait à la famille Besson de créer desserte calibrée et sécurisée depuis le domaine public via les parcelles AM 130 et 131.

M le Maire expose qu'il est pertinent que la ville Brives-Charensac cède cette emprise de manière à favoriser l'émergence de projets permettant de nouvelles constructions d'habitations.

Considérant l'avis des services de France Domaines en date du 10 11 2020

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décident** de vendre, à M et Mme BESSON, une emprise d'environ 25m² sur les parcelles la cadastrées AM 132, 133, et 134
- **Décident** de fixer le prix principal de cession à 500 €
- **Autorisent Monsieur le Maire** ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir étant précisé que l'ensemble des frais inhérents à cette vente (acte et bornage) seront pris en charge par l'acquéreur

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf **NOVEMBRE**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRONE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain.

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°14 / Adhésion et signature de la convention « Dématérialisation des procédures » entre la Commune de Charensac et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire

Nomenclature	1-Commande publique/ 1-4 Autre contrat
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Le Projet ACTES qui signifie Aide au Contrôle de Légalité dématérialisé désigne à la fois le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Son application permet aux agents des préfectures de contrôler les actes via un système d'information fourni par un tiers de télétransmission. Cette télétransmission permet d'accélérer les échanges avec la Préfecture, et l'entrée en vigueur de l'acte mais aussi la réduction des coûts liés à la transmission.

Cette démarche permet l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation incomplète et ininterrompue.

M. le Maire expose au Conseil municipal que la Commune a choisi le module de télétransmission BERGER LEVRAULT pour le processus ACTES et a recourt au service PROGICIELS du Centre de Gestion pour l'assistance, le paramétrage la formation et les conseils sur ce module. Cette prestation annuelle d'assistance s'élève à 230€/an facturé par le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Autorisent M. le maire à signer la convention « Dématérialisation des procédures » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**N°15 / Cession des parts sociales de LOGIVELAY par la Commune de Brives-Charensac au
Département de la Haute-Loire**

Nomenclature	3-Domine et patrimoine / 3-2 Aliénations
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Considérant le courrier du 18 septembre 2020 adressé à M. le Maire de Brives-Charensac par l'OPAC 43 exposant que la Commune possède 10 actions de la coopérative LOGIVELAY d'une valeur de 160 € et qu'en 2019, suite au retrait d'ACTION LOGEMENT et de sa filiale ALLIADE de la gouvernance, l'actionnariat de cette coopérative a changé.

Considérant également que le Département de la Haute-Loire s'est engagé depuis 2016 dans la définition d'une politique de l'habitat, il paraît opportun qu'il soit seul présent dans ce collège « Collectivités » d'actionnaires pour parler d'une seule voix au nom de toutes les collectivités afin d'éviter toute confusion.

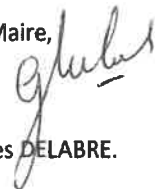
M. le Maire informe donc le Conseil municipal que le Département sollicite le rachat des actions aux Communes qui en détiennent.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent :

- la cession des 10 actions LOGIVELAY en possession de la Commune de Brives-Charensac pour 160€ au Département de la Haute-Loire
- la mise en œuvre des mouvements comptables nécessaires à la réalisation de cette cession dont l'appel de paiement sera adressé par titre de recette au Département.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°16 / Budget Commune 2020 décision modificative 2020-02 investissement

Présentation de virements de crédits

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu l'article L2322-2 du C.G.C.T. qui prévoit que « le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues" et que "pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5% des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section » et que « le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget ».

Vu l'art 1612-11 du C.G.C.T. ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Commune approuvé le 23 juin 2020 et reçu en préfecture le 24 juin 2020 ;

Vu les crédits disponibles en section investissement : chapitre 020-« Dépenses imprévues »

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement aux opérations N° 2761 BRIVES LUMIERES à hauteur de 5 600€, N° 2701 VOIRIE GENERALE- INTEMPERIES JUIN 2020 à hauteur de 83 000€ et N°2993 ROUTE DE LYON à hauteur de 2 900€;

CONSIDERANT qu'un virement de crédits a eu lieu par l'arrêté du Maire 2020-229 du 16 octobre 2020 et qu'il s'agit de le présenter au Conseil municipal ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent cette Décision Modificative N° 2020-02 au Budget Principal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DM 2020-02 INVESTISSEMENT

Opération/article	Intitulé	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
020	Dépenses imprévues	-91 500€	0
Opération 2701/art 2152	VOIRIE GENERALE INTEMPERIES JUIN 2020	+83 000€	0
Opération 2761/art 204182	BRIVES LUMIERES	+5 600€	0
Opération 2993/art 2152	ROUTE DE LYON	+2900€	0
TOTAUX		0	0

Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°17 / Budget Commune 2020 décision modificative 2020-03 investissement	
EMPRUNT EN RECETTE ET DIVERSES OPERATIONS EN DEPENSES	
Nomenclature	7-Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu le Budget Primitif 2020 de la Commune approuvé le 23 juin 2020 et reçu en préfecture le 24 juin 2020 ;

Vu les crédits disponibles en section investissement : chapitre 020-« Dépenses imprévues »

Vu délibération 18 du 23 juin 2020 du Conseil municipal engageant la Commune à contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 260 000€ à taux d'intérêt fixe de 0.55% ;

Vu la diminution des crédits par des virements de crédit antérieurs sur les dépenses imprévues en section d'investissement à hauteur de 91 500€ à compenser ;

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement aux opérations :

N° 2416 GYMNASSE (tracé parcours pédagogique et grillages, poteaux volleys et rénovation salle de réunion) à hauteur de 24 000€

N° 2748 AVE DES SPORTS (maîtrise d'œuvre) à hauteur de 22 000€

N°2749 AVE CHARLES DUPUY (maîtrise d'œuvre) à hauteur de 17 500€

N°2803 ROND POINT SAINT VOSY (éclairage illuminations) à hauteur de 500€ ;

N°3001 ECOLE CORSAC (étanchéité) à hauteur de 20 000€ ;

N° 3006 TERRAIN JOUVE DEMOLITION-TROTTOIRS (maîtrise d'œuvre, démolition et trottoirs) à hauteur de 70 000€ ;

Vu qu'il s'agit de diminuer les crédits de l'opération N°2993 ROUTE DE LYON de 17 900€ et d'augmenter les crédits de l'opération N°2701 VOIRIE GENERALE INTEMPERIES JUIN 2020 car les travaux effectués correspondent aux réparations de ces sinistres ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent cette Décision Modificative N° 2020-02 au Budget Principal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DM 2020-03 INVESTISSEMENT

Opération/article	Intitulé	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
1641	Emprunt		260 000€
020	Dépenses imprévues	+106 000€	0
Opération 2416/art 2313-2312	GYMNASE	+24 000€	0
Opération 2701/art 2152	VOIRIE GENERALE INTEMPERIES JUIN 2020	+17 900€	0
Opération 2993/2152	ROUTE DE LYON	-17 900€	0
Opération 2748/art 2315	AVE DES SPORTS	+22 000€	0
Opération 2749/art 2315	AVE CHARLES DUPUY	+17 500€	0
Opération 2803/2151	ROND POINT SAINT VOSY	+500€	0
Opération 3001/2135	ECOLE CORSAC	+20 000€	0
Opération 3006/2152	TERRAIN JOUVE DEMOLITION TROTTOIRS	+70 000€	0
TOTAUX		260 000€	260 000€

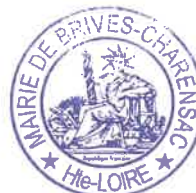
Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°18 / BUDGET CAMPING 2020 décision modificative 2020-01 Fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère générale

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu le Budget Primitif 2020 du budget annexe CAMPING approuvé le 23 juin 2020 et reçu en préfecture le 24 juin 2020 ;

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement aux chapitre 011 Charges à caractère générale et notamment à l'article 63512 Taxes foncières pour 2500€ et 60612 Electricité gaz pour 2500€ dans l'attente des factures de fin d'année 2020 et par précaution afin de pouvoir y pourvoir après les remboursements des frais Matériel et prestations au budget Commune ; de même qu'au chapitre 65 Autres charges de Gestion et notamment à l'art 658 Autres reversement dont la taxe de séjour à hauteur de 1000€.

Vu les crédits disponibles au chapitre 012 charges de personnes après le remboursement des frais RH 2020 au budget Commune et ce pour le même montant soit 6 000€

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent cette Décision Modificative N° 2020-02 au Budget Principal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DM 2020-01 INVESTISSEMENT

Opération/article	Intitulé	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
011-60612	Electricité gaz	+2 500€	0
011-63512	Taxes foncières	+2 500€	0
65-658	Reversement taxe séjour	+1 000€	0
012-6215	Personnel affecté par la collectivité	-6 000€	0
TOTAUX		0€	0€

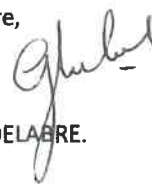
Conseil Municipal du 19/11/2020

Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFARD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°19 / Remboursement des frais 2020 de personnel et de matériel par le Budget annexe CAMPING au Budget Commune

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certaines charges courantes du budget annexe Camping sont indissociables des contrats du Budget Principal Commune et notamment les frais de personnel.

Pour les charges à caractères général, les frais d'assurance, affranchissements, fiscalité foncière, avec en sus pour le Budget du Camping Municipal le recrutement sur le budget général de personnel saisonnier.

Afin de répercuter sur le budget concerné ces charges, après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Autorisent Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes sur le budget Commune à son encontre, à l'appui des états 2020 Personnel (pour 78 305.57€) et Matériel (5 179.78€) concernant le camping annexé à la présente délibération

-Autorisent Monsieur le Maire à émettre les mandats de paiement en retour sur le budget annexe CAMPING toujours à l'appui des états 2020 Personnel (pour 78 305.57€) et Matériel-prestation (5 179.78€).

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,


Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFARD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°20 / Aides 2021 pour les Classes Transplantées, Voyages Scolaires, Centres de Loisirs, Colonies et Camps

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Fixent pour l'année 2021, le montant des aides accordées aux résidents brivois dans le cadre des classes transplantées, des voyages scolaires, des Centres de Loisirs, des colonies et des camps conformément aux propositions ci-dessous soit une augmentation de 1%.

CENTRE DE LOISIRS			
	Avec hébergement	Sans hébergement	
	Par jour et par enfant	Par jour et par enfant	Par 1/2 j et par enfant
2020	5,46 € 1%	4,70 € 1%	2,12 € 1%
2021	5,51 € 1%	4,74 € 1%	2,14 € 1%

VOYAGES SCOLAIRES ET CLASSES TRANSPLANTEES				
	COLLEGES		ECOLES PRIMAIRES	
	de BRIVES CHARENSAC et extérieur		BRIVOISES	EXTERIEURES
	Par jour et par enfant	Par an et par enfant	Par jour et par enfant	Par jour et par enfant
2020	5,46 € 1%	27,33 € 1%	7,65 € 1%	5,46 € 4%
2021	5,51 € 1%	27,60 € 1%	7,73 € 1%	5,51 € 1%

Il est précisé que les demandes de participation présentées en 2021 pour des séjours qui se sont déroulés en 2020, feront l'objet d'une prise en charge sur la base des tarifs 2020.

Seuls les adolescents âgés de moins de 18 ans peuvent bénéficier de ces aides.

Les lycées sont exclus du champ d'application de ces dispositions.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574801 du B.P. 2021.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°21 / Décision en matière de contribution financière au dispositif d'aide à l'emploi sportif pour l'année 2021

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

VU la décision du 15 / 06 / 2010 du Département de la Haute-Loire de maintenir et de consolider son dispositif d'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs, notamment par l'indexation de l'aide départementale, à compter de la saison 2011-2012, à 2 fois l'aide locale dédiée à l'emploi sportif dans la limite de 4.20 € / h pour les clubs (plafond de 85 h / mois / éducateur sportif et limité à 2 éducateurs par club)

VU la délibération du Conseil municipal N°20 du 12 décembre 2018 décidant de préciser les modalités d'attribution de cette aide et notamment :

De limiter la participation de la ville à la prise en charge des heures d'intervention exclusivement effectuées sur le territoire communal (hors activités périscolaire) ou en raison de l'accompagnement et l'encadrement technique d'un club exclusivement brivois.

De limiter à 1 le nombre d'éducateurs par club pris en charge au regard du nombre actuel de licenciés des trois associations concernées par le dispositif.

VU le montant des aides financières versées aux clubs sportifs de la commune bénéficiaires du dispositif pour 2020 et eu égard aux périodes de confinement COVID 19 ayant donné lieu à l'fois à une suspension des activités et du chômage partiel des animateurs sportifs ;

	Educateur	Nb heures / mois	SUBVENTION 2020 REALISEE			
			PREVISIONNEL		REALISE	
			Taux	01/01/20 au 31/12/20	Taux	Au 3 ^{ème} trimestre 2020
SAUVETEURS BRIVOIS	1	85	2.10 €	2 142.00 €	2.10 €	535.50 €
TENNIS CLUB	1	85	2.10 €	2 142.00 €	2.10 €	535.50€
JUDO CLUB	1	80.5	2.10 €	2 028.60 €	2.10 €	0
			6 312.60 €		1071€	

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le maintien ou non de l'intervention financière de la commune pour ce dispositif d'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs au-delà du 31 / 12 / 2020.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Pérennisent en 2021 ce dispositif d'aide suivant les dispositions existantes comme suit

Modalités d'intervention :

Dossier de demande de subvention	simple déclaration sur l'honneur du Président du club avant chaque saison sportive (1)
Plafond horaire mensuel	85 heures uniquement pour interventions dispensées sur le territoire communal ou pour l'encadrement d'un club exclusivement Brivois (hors animations périscolaires)
Plafond en nombre d'éducateurs sportifs par club	1
Versement de l'aide	trimestriel sur "service fait" au vu d'un état des dépenses relatives aux interventions dispensées sur le territoire communal ou pour encadrement d'un club exclusivement Brivois (hors animations périscolaires)

Ajustement du nombre d'heures en cours de saison sportive	aucune modification à la hausse du nombre d'heures ne sera prise en compte en cours de saison sportive
	taux d'intervention / h
du 01 / 01 / 21 au 31 / 12 / 21	2.10 €

(1) précisant l'identité de l'éducateur - son adresse - la durée du contrat - le nombre d'heures rémunérées par mois - la copie du brevet d'état devra obligatoirement être transmise

Soit un montant prévisionnel pour 2020 pour un éducateur par association :

			SUBVENTION 2021	
	Educateur	Nb heures / mois	Taux	TOTAL
SAUVETEURS BRIVOIS	1	85	2.10 €	2 142.00 €
TENNIS CLUB	1	85	2.10 €	2 142.00 €
JUDO CLUB	1	80.50	2.10 €	2 028.60 €
				6 312.60 €

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent au regard de la situation sanitaire en 2020 et éventuellement en 2021, et eu égard au possible dispositif de chômage partiel appliqué aux animateurs sportifs, que l'aide soit appliquée qu'à la proportion du reste à charge pour l'association (justificatifs à l'appui).

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le **Dix-neuf NOVEMBRE**, à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°22/ Reprise totale provision antérieure 2002

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Considérant qu'en 2002, il y a eu la constitution d'une provision de 19 690€ (constatation de risque pour créances supposées irrécouvrables) et reprise partielle pour 17 703,47€ en 2004 (après admission en non-valeur d'une partie) Une somme de 1 986,53€ demeure donc provisionnée alors que le risque est désormais éteint (soit par recouvrement soit par leur admission en non-valeur.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Réintègrent cette somme et d'effectuer les mouvements comptables nécessaires

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,


 Gilles DELABRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°23/ Constatation de créance éteinte Avenir FORMATION

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Considérant que la société AVENIR FORMATION a été locataire d'un local commercial sis 30 Route de Coubon (actuellement FORUM CORSA C) jusqu'en juillet 2016 ;

Considérant que le Tribunal de Commerce de Roanne a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 31/05/2016 et qu'une convention d'apurement de créances avait déjà été mise en place sur des sommes dues portant sur des loyers et avances sur charges pour 2013-2014;

Considérant que La poursuite de l'activité était autorisée jusqu'au 31 juillet 2016 pour terminer les travaux en cours, et que la clôture de la procédure devait intervenir dans un délai de 24 mois soit au plus tard le 31 mai 2018 ;

Considérant que bien que le dossier soit toujours en cours chez le mandataire judiciaire (SEARL MJ Synergie Maître Fabrice CHRETIEN 9 place G. Clémenceau 42300 ROANNE), car une procédure est

engagée à titre personnel à l'encontre des dirigeants, rien ne s'oppose à comptabiliser la créance éteinte au vu de la décision de liquidation judiciaire du Tribunal de commerce de Roanne ;

**Vu la créance de 66 974.05€ établie par un bordereau de situation de Mme la Comptable publique,
Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du
Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

-Constatent cette créance comme éteinte et autorisent Monsieur Le Maire à effectuer le mandat correspondant à l'article 6542.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le Dix-neuf NOVEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question 2) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - DUFAUD Laurent - CELLIER Hélène - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine (à partir de la question 3) - PORTAL Christian - DESESTRES Bernadette - JAVON Serge - VEDRUNE Aurélie - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa - LEROY Chantal - AMIAUX Dominique (à partir de la question 5) - GIRARD Sandrine - SOUVIGNET Sylvain - LAIGRE Sandrine - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - FREJAVILLE David.

Etait représenté : -

Etait excusé : VARRAUD Rémi

Secrétaire de séance : SOUVIGNET Sylvain

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°24 / Aménagement de Bourg / Aménagement architectural et paysager de l'avenue Charles Dupuy

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire rappelle que :

Ces dernières années, plusieurs tranches de travaux d'aménagement ont été réalisées sur l'avenue Charles Dupuy dont la dernière située au niveau du rond-point de Saint Vosy.

Ces aménagements ont permis de restaurer l'accessibilité et la sécurité des piétons tout en améliorant la qualité architecturale et paysagère des espaces.

Aujourd'hui, un dernier tronçon sur l'avenue Charles Dupuy (RD 988A) entre la place du 8 mai 1945 et le pont de Galard n'a pas encore été réaménagé. Celui-ci qui connaît un trafic automobile et poids lourd important. Ce tronçon est en très mauvais état.

En effet, les revêtements de trottoirs et de chaussées sont très dégradés provoquant ainsi des problèmes de sécurité pour les usagers.

Le stationnement des véhicules, la gestion des bacs d'ordures ménagères et la qualité architecturale et paysagère sont à repenser.

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
 - **Valident** le principe de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'avenue Charles Dupuy
 - **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'une équipe de Maitrise d'œuvre
 - **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

Conseil Municipal du 19/11/2020		
Nombre de Conseillers présents		26
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

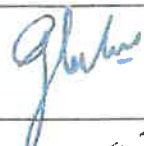
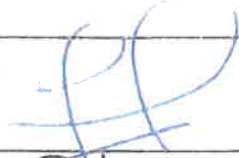
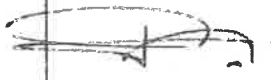
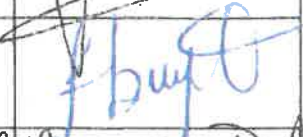
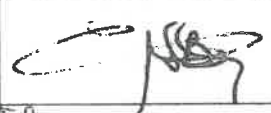
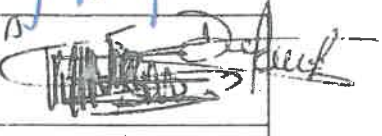
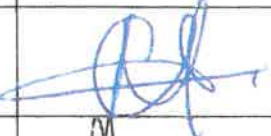
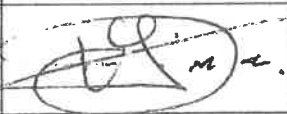
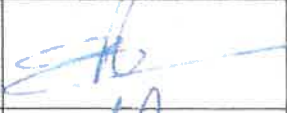
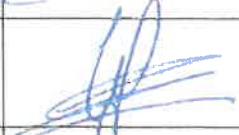
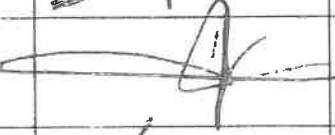
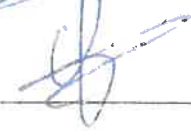
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

Gilles DELABRE



Conseil Municipal de Brives-Charensac**Séance du 19 novembre 2020****Signature des membres présents**

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUIILLON		LAURENT DOFAUD	
Iselle VALIER		Hélène CELLIER	
Philippe HUGON		Nadine BOISSERIE	
Christian PORTAL		Sandrine LAIGRE	
Serge JAVON		Sandrine GIRARD	
Michel PERBET		Vanessa CUBIZOLLES	
Dominique AMIAUX		Bernadette DESESTRES	
Rémi VARRAUD		Chantal LEROY	
Sylvain SOUVIGNET		Aurélien VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE	